



Actions en faveur de la biodiversité

Rapport n° CP/2011/492

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles, le Département du Bas-Rhin s'est doté d'un Schéma Départemental des Espaces Naturels. Cet outil favorise la sauvegarde ou la réhabilitation d'espaces naturels sensibles, dont les milieux humides, riches en diversité faunistique et floristique.

Travaux de renaturation dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels

La réhabilitation ou la création de mares à batraciens favorise le développement de la biodiversité et le maintien des zones humides. Les projets présentés font partie de zones retenues au titre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), et peuvent donc bénéficier du dispositif de financement lié à la renaturation des sites retenus au SDEN à hauteur maximum de 50% du montant HT.

Sur la commune de Blaesheim, le Département intervient depuis plus de 10 ans au titre des migrations de batraciens au travers d'une route départementale. A l'initiative de la commune, un projet de création de mare sur un terrain communal a émergé et permettrait de consolider localement les populations d'amphibiens. La commune sollicite une subvention pour la création d'une mare aux amphibiens.

Le coût des travaux est de 4 000 € HT, avec un financement de l'Agence de l'eau à hauteur de 40 % (1 600€).

Il est proposé de cofinancer ce projet à hauteur 40% (1 600 €), selon le plafond d'aides publiques possible.

Depuis 2009, la commune de Dettwiller est porteuse d'une réflexion globale sur la protection de son Ried, dont l'état des lieux et les grandes orientations ont été présentées lors de la visite de la commission environnement du 22 novembre 2010.

Dans ce cadre, elle présente un premier projet de réhabilitation d'une mare au lieu-dit « Ochsenweid », située sur une parcelle communale au cœur du Ried de la Zorn.

Le coût des travaux est de 4 018,60 € HT, avec un financement de l'Agence de l'eau à hauteur de 40% (1 607,44€).

Il est proposé de cofinancer ce projet à hauteur de 40% (1 607,44 €), selon le plafond d'aides publiques possible.

En cas d'accord de votre part, un crédit de 3 207,44 € serait prélevé sur l'enveloppe budgétaire suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15149	204-20414-738	44 339,67 €	25 000,00 €	3 207,44 €

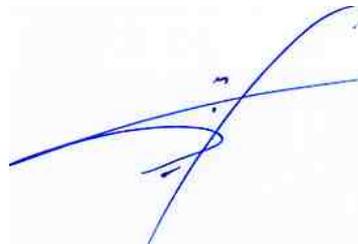
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les subventions suivantes, conformément au tableau annexé :

- 1 600 € à la commune de Blaesheim pour la création d'une mare aux amphibiens,
- 1 607,44 € à la commune de Dettwiller pour la réhabilitation d'une mare.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL